



VOUS INSCRIRE

POUR 2018-19

VOUS AVEZ DÉPOSÉ **UNE CANDIDATURE** À L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 ET AVEZ OBTENU **UNE AUTORISATION D'INSCRIPTION.**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE

Au préalable de votre démarche d'inscription à l'université Jean Moulin Lyon 3, connectez-vous sur le site du **CROUS** www.messervices.etudiants.gouv.fr afin de vous acquitter du paiement de la **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**.

❑ **Étape 1 : activer son compte**

Consultez votre messagerie personnelle pour connaître votre identifiant (numéro étudiant) et définir un mot de passe confidentiel pour vous connecter au **portail inscription**.

❑ **Étape 2 : inscription**

Connectez-vous dès le **6 juillet** au portail inscription (accessible depuis la page d'accueil du site www.univ-lyon3.fr) à l'aide de vos identifiants : numéro étudiant et mot de passe confidentiel que vous aurez créé.

❑ **Complétez les écrans** qui s'affichent

Pour vous aider dans la procédure, cliquez sur  ou consultez la **Foire Aux Questions Inscriptions** disponible en page d'accueil et sur les écrans du portail.

❑ **Éditez le feuillet** étudiant

(récapitulatif de votre inscription)

❑ **Envoyez** votre feuillet étudiant **avec toutes les pièces justificatives** demandées à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Inscriptions internet

1C avenue des Frères Lumière

CS 78242

69372 LYON CEDEX 08



INFO PAIEMENT

Vous pouvez **régler les droits d'inscription en 3 fois** jusqu'au **30 septembre**, en payant en ligne par paybox (uniquement pour les droits nationaux).

Le paiement en 1 fois s'effectue soit par carte bancaire en ligne (traitement plus rapide du dossier), par chèque bancaire ou postal, ou par mandat cash.

À SAVOIR

Libellez vos chèques ou mandats facture à l'ordre de « **L'agent comptable de l'Université Lyon 3** ». Les montants des chèques et mandats facture doivent être exacts.

Attention ! N'oubliez pas de signer votre chèque.

ATTENTION - BOURSIERS

Si vous avez effectué une demande de bourse sur critères sociaux et que vous êtes en attente de la réponse au moment de l'inscription, sachez que si vous optez pour le paiement en 3 fois et que vous obtenez ensuite une attribution de bourse définitive du CROUS, vous devrez attendre la fin du prélèvement des droits d'inscription pour être remboursé.

À TITRE D'INFORMATION

Droits pour l'année universitaire 2017-2018

Droits de scolarité Licence : **184 euros**

Droits de scolarité Master : **256 euros**

Médecine préventive universitaire : **5,10 euros**

Droits de sport (facultatif) : **36 euros**

DATES LIMITES DE CONNEXION AU PORTAIL INSCRIPTION

1^{er} SEPTEMBRE

Licences, DUT, 1^{ère} année Masters Droit et Philosophie, Masters Langues

30 SEPTEMBRE

Autres Masters

1^{er} DÉCEMBRE

Doctorats

PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES

(à titre indicatif)

- Le feuillet étudiant édité à l'issue de la connexion au portail inscription
- La photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- La photocopie du diplôme d'accès à la formation dans laquelle vous vous inscrivez
- La photocopie de votre carte vitale et attestation de sécurité sociale
- Une photocopie du certificat de participation à la journée défense citoyenneté (l'attestation de formation aux premiers secours n'est pas recevable)
- L'attribution de bourse 2018-2019 délivrée par le CROUS si vous êtes titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur
- L'attestation de paiement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
- Une photo d'identité au format 3.5 cm x 4.5 cm
- Un moyen de paiement (voir « INFO PAIEMENT »)

INSCRIPTION DANS UN DEUXIÈME DIPLÔME

Si vous avez choisi de vous inscrire dans un deuxième diplôme, vous pouvez le faire en même temps que votre inscription principale.

Renseignez-vous sur les conditions d'accès et la **compatibilité des emplois du temps** auprès du secrétariat de la Faculté ou de l'Institut concerné.

ÉTUDIANT HANDICAPÉ

Si vous déclarez un handicap et que vous faites une demande d'accompagnement pédagogique ou d'aménagement pour les examens, contactez impérativement le Pôle Handicap Étudiant **dès votre inscription ou au plus tard dès votre rentrée.**

Tél. 04 78 78 78 01 | handicap@univ-lyon3.fr

ÉTUDIANT ÉTRANGER

Pour valider votre visa long séjour ou demander un renouvellement de titre de séjour, le **Service Général des Relations Internationales** vous accueille du lundi au vendredi (horaires sur www.univ-lyon3.fr) et réceptionne votre dossier complet pour faciliter vos démarches.

Adresse : Manufacture des Tabacs, Cour Sud, rez-de-chaussée, Bât F.

Liste des documents nécessaires : www.univ-lyon3.fr > International > Préparer son séjour > Titre de séjour

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE :
04 26 31 86 86

inscriptions@univ-lyon3.fr



AVEC LE SOUTIEN DE

